

Communiqué de presse

Convention de partenariat

Le Forco et l'Agefiph visent la mise en œuvre de plus de 1000 contrats en alternance d'ici fin 2017

Paris, le 14 février 2017 - Le Forco et l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ont décidé de poursuivre leur collaboration en faveur des salariés et des demandeurs d'emploi handicapés, engagée depuis 2013. Le précédent partenariat avait permis d'accompagner, sur deux ans, la mise en place de plus de 1 800 actions de professionnalisation (Préparations opérationnelles à l'emploi individuelles et collectives, contrats de professionnalisation).

La nouvelle convention cadre, dont l'ambition reste de favoriser la professionnalisation et l'insertion des personnes en situation de handicap, fixe des objectifs ambitieux en termes d'intégration des travailleurs handicapés dans les entreprises du commerce et de la distribution. Sur deux ans, elle prévoit la mise en œuvre de :

- **1 030 contrats en alternance** (professionnalisation et apprentissage)
- **850 Préparations opérationnelles à l'emploi collectives** (POEC)
- **100 Préparations opérationnelles à l'emploi individuelles** (POEI)

Comme la précédente convention, les modalités de déploiement des actions s'appuieront sur un pilotage national et des déclinaisons régionales. Ces actions s'articuleront autour de quatre axes prioritaires :

1/ Coordonner et animer le réseau Forco sur le thème de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

2/ Accompagner les branches professionnelles adhérentes au Forco dans le développement de leur politique handicap

3/ Promouvoir la professionnalisation pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées et sécuriser les parcours professionnels des salariés reconnus travailleurs handicapés

4/ Favoriser les partenariats opérationnels entre acteurs territoriaux intervenant dans le recrutement, l'accompagnement et la formation des travailleurs handicapés

Commentant cette annonce, **Christine COURBOT, Présidente du Forco**, déclare :
« *L'alternance est la voie d'insertion professionnelle par excellence dans le commerce et la distribution. Grâce à cet accord avec l'Agefiph, nous allons renforcer cette dynamique en direction des personnes handicapées. La professionnalisation des équipes du Forco sur la thématique du handicap s'inscrit dans une démarche plus globale de management de la*

diversité. C'est un enjeu de société auquel les branches professionnelles du commerce et de la distribution veulent pleinement prendre part. »

Orientation confirmée par **Anne BALTAZAR, Présidente de l'Agefiph** : « *Le secteur du commerce offre de véritables atouts et opportunités pour les personnes handicapées. En témoignent les chiffres : le nombre de contrats de professionnalisation dans ce secteur a augmenté chaque année depuis 2012 et la progression sur la période 2012-2015 est supérieure à la moyenne nationale (+ 117 % pour le Commerce).* »

A propos du Forco (www.forco.org)

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'Etat, le Forco collecte et optimise les contributions annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'OPCA du Commerce et de la Distribution* est également habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage. Grâce à ces fonds, le Forco finance la formation des salariés à travers différents dispositifs : plan de formation, CPF (Compte personnel de formation), périodes et contrats de professionnalisation...

Le Forco propose un appui conseil RH-Formation pour accompagner la performance des entreprises, à travers des solutions simples et innovantes, en particulier pour les TPE/PME. Depuis 1996, le Forco héberge l'Observatoire prospectif du Commerce qui conduit des études, développe des outils pour les 13 branches professionnelles qui le gouvernent et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

En savoir + : www.forco.org

**Treize branches professionnelles font confiance au Forco : Bricolage ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce des articles de sport et équipements de loisirs ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Grands magasins et Magasins populaires ; Horlogerie commerce de gros ; Import-Export ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie ; Vente à distance.*

A propos de l'Agefiph (www.agefiph.fr)

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), instituée par la loi du 10 juillet 1987, élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu.

En 2015, l'Agefiph a engagé 211 180 interventions en faveur des personnes handicapées et 107 109 interventions en direction des entreprises.

Contact Presse

Forco - Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@forco.org

Agefiph - Ghislaine CRISTOFOLETTI - Tél. : 01 46 11 00 69 - g-cristofolotti@agefiph.asso.fr